

Projet d'arrêté du 5 juin 2007 de MM. Guy Dossan, Jean-Charles Rielle, Mmes Odette Saez, Sarah Klopmann, M. Alexandre Chevalier, Mme Salika Wenger et M. Pascal Rubeli: «Modification de l'article 135 du règlement du Conseil municipal concernant les jetons de présence».

(accepté par le Conseil municipal lors de la
séance du 5 juin 2007)

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau,

arrête:

Article unique. – L'article 135 «Membres du Conseil municipal» du règlement du Conseil municipal est complété par l'ajout de l'alinéa 4 suivant:

«4. (*nouveau*) Chaque groupe, après en avoir fixé les modalités, peut demander au Secrétariat du Conseil municipal d'opérer une retenue sur les jetons de présence de ses membres.»